

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors des séances ci-après mentionnées, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

Séance du 9 mars 2009 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-014**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Promotion commerciale de mai sur la rue Masson** » qui aura lieu du 14 au 17 mai 2009, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-015**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, relative à l'événement « **Promotion commerciale de mai sur la rue Masson** » qui aura lieu du 14 au 17 mai 2009, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-016**, permettant la fermeture de certaines rues désignées dans l'arrondissement, relative à l'événement « **Promotion commerciale de mai sur la rue Masson** » qui aura lieu du 14 au 17 mai 2009, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-021**, permettant l'installation et le maintien de bannières et de fanions, du 15 mai au 12 juin 2009, sur diverses rues du site de la Petite-Italie, relative à l'événement « **Sports dans la Petite-Italie** », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-055**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **La Dystro-marche de Montréal 2009** » qui aura lieu le 16 mai 2009, sur le site du parc Maisonneuve, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Séance du 4 mai 2009 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-077**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Angus en action** » qui aura lieu le 13 mai 2009 ou le 14 mai 2009 en cas d'intempérie, sur le site du parc Jean-Duceppe, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 5 mai 2009

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement